

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2009

Etaient présents : Y.GEORGE, le maire,

Mesdames Duneau J , Germain N , Martin D, Messieurs, Bailhox L, Cousin D, Favry K, Glédel G, Grisel P, Lasnier H, Prévost G, Talbot A, Touzelet S, Vieillard C, Virlet F.

Rappel de l'ordre du jour :

- Personnel : Assurance Groupama – Primes et indemnités à réviser – augmentation des heures d'un adjoint technique territorial – création d'un poste d'adjoint technique contractuel – remplacement des agents en arrêt maladie ou indisponibles
- rapport annuel 2008 du service assainissement
- Sinistre – indemnités des assurances
- Validation des décisions du maire
- Remboursement photo aérienne
- Commission « jeunesse »
- Délibérations et questions diverses

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL TITULAIRE CNRACL

Mr le maire Y.George fait lecture du contrat d'assurance du personnel proposé par les assurances Groupama pour la couverture des risques financiers que la commune encourt à l'égard du personnel titulaire CNRACL, en cas de décès, maladie, accidents de la vie privée, maternité, paternité, adoption et accident imputable au service et la maladie professionnelle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, en approuve les termes et autorise le maire à dénoncer le contrat actuel et signer le nouveau contrat pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2010.

ACTUALISATION DE L'INDEMNITE IAT

Le conseil municipal, unanime, décide de réactualiser l'indemnité d'administration et de technicité IAT aux agents titulaires des services techniques selon les dispositions en vigueur indexées sur la valeur du point ainsi que les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables. Cette indemnité versée mensuellement et au prorata temporis pour les agents à temps non complet sera réactualisée à partir du 1^{er} janvier 2010.

ACTUALISATION DE L'INDEMNITE IEMP

Le conseil municipal, unanime, décide de réactualiser l'indemnité d'exercice de mission de préfecture attribuée à l'agent du service administratif selon les dispositions en vigueur indexées sur la valeur du point ainsi que les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables. Cette indemnité versée mensuellement sera réactualisée à partir du 1^{er} janvier 2010.

AUGMENTATION DU TEMPS TRAVAIL ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Mr le maire propose de modifier le temps de travail de Mme Courant Maryse, adjoint technique territorial 2^{ème} classe intervenant à la cantine. Le conseil municipal, unanime, décide de revoir le temps de travail de l'agent qu'à partir de la rentrée scolaire 2010/2011.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRACTUEL

Mr le maire rappelle que Mr Delaboissière Michel, adjoint technique territorial est à la retraite depuis le 1^{er} août 2009. Il propose de recruter un agent contractuel pour son remplacement. Le conseil, unanime, décide de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe contractuel pour la période du 4 janvier au 31 mars 2010. Cet agent interviendrait deux semaines par mois. Le maire est autorisé à signer le contrat correspondant.

RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES DE REMPLACEMENT

Considérant que les besoins des services de la commune peuvent nécessiter le recrutement d'agents non titulaires pour assurer le remplacement momentané d'agents à temps partiel ou indisponibles pour raison maladie ou autre, le conseil, unanime, autorise le maire à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires et l'autorise à effectuer toutes les démarches administratives.

RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LE PRIX ET QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Mr le maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif. Il est rappelé qu'un contrat d'affermage est signé avec la Lyonnaise des Eaux assurant l'entretien de la station de relevage situé en bas de la Loire ainsi que les réseaux. Ce rapport est mis à la disposition du public en mairie aux heures d'ouverture. Le conseil unanime, délibère, prend acte de la transmission et de la présentation de ce rapport.

SINISTRES – INDEMNITES DES ASSURANCES

Le règlement comptable en vigueur prévoit que les indemnités proposées par les assurances en réparation des sinistres touchant les biens communaux doivent faire l'objet d'une acceptation du conseil municipal.

Après avoir pris connaissance des indemnités proposées par les assurances Groupama pour les sinistres du candélabre et du hangar communal, le conseil, unanime, accepte les modalités de versement et autorise le maire à effectuer toutes les démarches administratives.

VALIDATION DES DECISIONS DU MAIRE POUR L'ANNEE 2009

Dans le cadre des délégations que monsieur le maire détient, il doit informer le conseil municipal des décisions qu'il a été mené à prendre durant l'année 2009. Le conseil, unanime, valide les quatre décisions présentées.

REMBOURSEMENT ACHAT PHOTO AERIENNE

Mr GEORGE Yves, le maire a réglé, pour le compte de la collectivité, la somme de 73.70€ TTC pour l'achat, à l'institut géographique national, d'une photo aérienne de la commune. Le conseil, unanime, décide de procéder au remboursement.

COMMISSION « JEUNESSE »

Monsieur le maire propose de créer une commission « Jeunesse » qui serait animée par Mr FAVRY Kévin, conseiller municipal. Cette commission se réunirait une fois par trimestre, des jeunes âgés de 15 à 20 ans seraient invités à faire partie de cette commission. Le conseil, unanime, accepte de créer cette commission.

LIMITATION DE VITESSE

Afin de renforcer la sécurité des usagers de la voie publique, le conseil municipal, décide d'instaurer une limitation de vitesse à 30km/heure pour tout véhicule sur la partie Nord du territoire de la commune, sont concernées les rues : Marigny, André Rouballay, des Grèves, Roger Régnier, Pierre Robin, Cour du Puits, du Patois, Princesse Bibesco, et la zone des Mardelles II, sur la partie Sud : rue Emilie Pellapra à hauteur des numéros 13 à 25 et 18. Un arrêté du maire reprenant cette décision sera établi.

PANNEAUX PUBLICITAIRES

Mr GEORGE Y rappelle que le contrat de fourniture de mobilier urbain passé avec la société BUEIL a été résilié fin 2008. Une nouvelle convention proposée par la société AFFI-SAGE d'Evry est présentée aux membres du conseil. Cette société propose de fournir et d'installer à ses frais quatre panneaux comportant deux faces réservées aux plans du village et deux faces réservées aux informations municipales ainsi que deux radars aux entrées de la commune. Le conseil, unanime, approuve ladite convention et autorise le maire à la signer.

INFORMATIONS H.LASNIER – G.PREVOST

Sécurité

La commission «Sécurité » présidée par Mr Lasnier Henri s'est réunie le samedi 5 décembre. Différents sujets ont été évoqués :

- Une limitation de vitesse à 30km/heure est souhaitée sur toute la partie Nord du territoire et sur la partie Sud, rue Emilie Pellapra.
- Un miroir devrait être installé à l'angle de la rue Princesse Bibesco, côté cimetière.
- Un courrier devrait être adressé à la gendarmerie de Mer pour contrôler la vitesse et verbaliser les stationnements gênants.
- Des solutions sont proposées pour protéger des vols l'atelier communal. La construction d'un nouveau local adapté est envisagée.

Audit Cœur de village

Une réunion a eu lieu le 9 novembre dernier pour le lancement du projet. Les documents nécessaires pour l'étude sont envoyés au bureau d'étude BEAU-A de Tours. Une seconde réunion est programmée en février 2010 pour un premier diagnostic territorial.

Les Coutures

Un dossier sera soumis en janvier prochain à la commission « Urbanisme » concernant l'appel d'offres à lancer pour la maîtrise d'ouvrage. Ce dossier est suivi par Melle Quentin-Fichet du service Urbanisme d'Agglopolys.

Les Mardelles

Une réunion avec la société Aménagement Val de Loire a eu lieu le 16 novembre pour étudier le projet du lotissement. Le maire et ses adjoints ont rencontré également l'architecte des bâtiments de France en mairie afin d'évoquer les points suivants : zone d'implantation, voirie et définition des matériaux et couleur autorisés. Le permis de lotir sera déposé par l'aménageur début janvier 2010.

INFORMATIONS S.TOUZELET

Commerces

Une première sélection a été faite, trois candidats ont été retenus pour l'épicerie. La décision finale sera prise après présentation du dossier financier des candidats.

Cinq Enseignes ont été consultées pour le coût des aménagements intérieurs, matériels et équipements.

Un rendez-vous avec un bailleur social de Blois est programmé pour un projet de logements sociaux en 2011 voire 2012.

Eau potable

Mr Touzelet constate que la dureté de l'eau à Ménars est élevée. Il demande que soit vérifié le taux exact auprès de la compagnie Véolia.

INFORMATIONS J DUNEAU

Cantine

Mme DUNEAU demande que soit installée une rampe pour l'accès aux toilettes.

Un contrôle sanitaire a été effectué par le laboratoire d'analyses de Blois. Les résultats sont satisfaisants et les registres sont bien tenus par la cantinière.

QUESTIONS DIVERSES

Recensement de la population

Information reçue de l'INSEE et publiée au journal officiel : la population légale retenue pour la commune de MENARS est de 645 habitants.

Fêtes et cérémonies

- L'arbre de Noël de l'école Victor Hugo aura lieu le mardi 15 décembre à 19heures à l'espace culturel Oudin-Bretheau – Les charmilles.

- Les vœux du maire auront lieu le samedi 23 janvier 2010 à 17 heures en présence de Mr DEGRUELLE, président de la communauté d'agglomération de Blois « Agglopolys ».

Agglopolys

La cérémonie de la pose de la première pierre du centre aquatique a eu lieu le samedi 5 décembre à 14h.

L'inauguration de ce centre est prévue en juillet 2011.

Une permanence pour les inscriptions sur la liste électorale sera assurée en mairie le Jeudi 31 décembre de 9h à 12h.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.